



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 195-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.264

Déposée le : 05.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Streiff (Oberwangen, PEV) (porte-parole)
Kohli (Wabern, Le Centre)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Mentha (Liebefeld, PS)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Zbinden (Mittelhäusern, UDC)
Stampfli (Bern, PS)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Brönnimann (Mittelhäusern, PVL)
Bauer (Wabern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Moderniser la LPFC et mieux compenser les charges accrues de Köniz

Le Conseil-exécutif est prié de mieux compenser, dans la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), les charges accrues auxquelles Köniz doit faire face en tant que quatrième plus grande commune du canton.

Développement :

Le Conseil-exécutif a institué en juin 1996 un groupe de travail spécial chargé d'examiner la compensation régionale des charges (« *Regionaler Lastenausgleich* – RELA ») afin de mieux prendre en compte la demande des centres urbains de bénéficier d'une répartition plus juste des charges des communes à fonction de centre dans le canton de Berne. Les résultats des travaux ayant permis de reconnaître que les villes de Berne, Bienne, Thoune, Berthoud et Langenthal assument une fonction de centre régional qui bénéficie à l'ensemble de la région, notamment dans les domaines de la culture, du sport, de la formation, de l'offre de loisirs ou de la circulation routière, les charges ont été compensées en conséquence dans la LPFC.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif a demandé de compenser les charges de centre urbain des villes de Berne et de Bienne par une indemnisation forfaitaire, mais pas celles de Thoune. Cette dernière n'a été inscrite au cercle des communes remplissant des fonctions de centre urbain et bénéficiant d'une indemnisation forfaitaire qu'après débat au Grand Conseil.

Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis le début des travaux de rédaction de la nouvelle LPFC. Durant ce laps de temps, l'importance des villes et des agglomérations a évolué dans toute la Suisse. Les problèmes des villes-centres qui doivent faire face à des charges élevées tout en bénéficiant de peu de revenus fiscaux ne sont aujourd'hui plus aussi aigus qu'autrefois. Les centres urbains peuvent compter sur une bonne capacité contributive ; ils sont en revanche confrontés à de nouveaux défis importants. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire en particulier, qui mise sur une densification du bâti, définit où se trouvent les nouveaux centres. Köniz est passée de commune d'agglomération à commune avec fonction de centre régional.

Köniz assume un rôle important dans la région. La commune est par exemple représentée au sein de la conférence régionale de Berne – Mittelland ainsi qu'au sein de différentes commissions et collabore également avec l'Association des communes bernoises (ACB) ou encore avec l'Alliance des villes « *Städte-Allianz* ».

Mis à part cela, Köniz a aussi bien des choses à offrir aux communes voisines : lieux de loisirs telles que piscine et patinoire, zone de détente du Gurten et réseau de chemins de randonnée bien aménagé. Köniz dispose en outre de ses propres centres culturels dont les programmes divers et variés sont aussi appréciés des gens vivant hors de la commune. Dans le domaine des infrastructures, Köniz met à disposition un espace pour la décharge suprarégionale de Gummersloch (installation de compostage). Différents offices fédéraux ont aussi déplacé leur siège à Köniz, augmentant par ricochet les coûts de l'infrastructure, sans générer aucune plus-value substantielle en contrepartie, comme cela aurait été le cas en cas d'utilisation industrielle des sites. À cela s'ajoute le fort trafic de passage qui encombre la localité.

À l'instar des propos avancés à l'époque dans le cas de Thoune, on peut argumenter que Köniz est aujourd'hui déjà la plus grande commune de l'agglomération de Berne, et de loin, au vu de sa population qui compte 43 500 habitantes et habitants (contre 18 255 à Ostermundigen, la deuxième plus grande commune de l'agglomération centrale). Köniz compte presque autant d'habitantes et d'habitants que Thoune et plus du double de Berthoud et Langenthal. Avec une croissance démographique avoisinant les 5000 habitantes et habitants entre 2000 et 2021 (+ 13,4 %), Köniz connaît aussi la deuxième croissance la plus forte parmi ces cinq villes.

Le système en vigueur pour calculer les charges des communes à fonction de centre ne rend pas justice à Köniz. En effet, les profits de centre urbain sont déduits des charges de centre et, selon l'approche traditionnelle, on peut supposer que la proximité de Berne et les profits de centre urbain qui en découlent compensent les charges de centre. Ce modèle de calcul, qui a été pensé dans d'autres contextes il y a un quart de siècle, ne correspond plus aux réalités actuelles dans le cas de Köniz.

Ainsi, Köniz correspond plutôt à l'idéal d'une commune telle que visée par la loi sur les fusions de communes. Elle se compose d'une part de centres très peuplés et d'autre part de petits villages et de hameaux dispersés. Il ressort de la loi sur les fusions de communes que cette forme d'organisation est liée à des coûts accrus.

Aussi Köniz est-elle une commune d'avenir qui doit jouir d'une place correspondante dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif est donc chargé de mieux compenser les charges accrues auxquelles Köniz doit faire face en tant que quatrième plus grande commune du canton.

– Grand Conseil